

Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2021.

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera mise en ligne sur le site internet de la commune.

1 . Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population etc... :

Depuis plusieurs années, la population de Saint-Mamet-La Salvétat a augmenté de façon régulière.

La fiscalité des ménages sur la commune est dynamique.

L'année 2021 est l'année de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales, suite à la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales (THp).

Pour compenser à l'euro près et de manière dynamique la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) leur est transférée.

Il en résulte que le taux de référence de TFPB 2020 utilisé pour l'application des règles de lien en 2021 est égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020.

Le montant de TFPB départementale transféré en compensation de la suppression de la TH sur les résidences principales n'est pas automatiquement égal au montant de la ressource de TH perdue par la commune.

Un coefficient correcteur fixe s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la commune afin de neutraliser les écarts entre les communes.

Ainsi, dans l'avenir, la commune bénéficiera de l'évolution dynamique de sa taxe foncière, sur laquelle elle conserve un plein pouvoir de vote des taux.

	<u>2018 Bases</u> <u>Effectives</u>	<u>2019 Bases</u> <u>Effectives</u>	<u>2020 Bases</u> <u>Effectives</u>	<u>2021 Bases</u> <u>Prévisionnelles</u>
Taxe d'habitation (TH)	1 353 049	1 370 411	1 384 821	
Taxe foncière bâti (TFPB)	1 953 053	2 003 184	2 033 932	1 504 000
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	47 308	48 328	48 834	49 000

La pandémie liée à la Covid 19 implique encore en 2021 des charges supplémentaires, particulièrement sur les fournitures d'entretien, ainsi que des charges de personnel liées à un encadrement plus nombreux des enfants et à la désinfection quotidienne des locaux pour respecter les précautions sanitaires.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement reste une préoccupation quotidienne.

L'optimisation des recettes est-elle aussi recherchée (comptes 70 et 75).

2 .Priorités du budget :

- **Communal :**

L'aménagement des jardins partagés et de la zone humide à vocation naturelle et pédagogique reconnue dans le cadre d'un appel à projets biodiversité s'achève.

D'importants travaux de voirie autour du bourg ont été réalisés, notamment la première tranche de l'aménagement de la route impériale. D'autres sont prévus, notamment les travaux de grosses réparations et de modernisation des voiries dans le cadre du marché à bons de commande avec la Communauté de Communes.

Le plan de relance déployé par l'Etat et la prise en compte du bilan énergétique de certains bâtiments ont entraîné la commune à envisager rapidement la rénovation énergétique du bâtiment de l'ancienne gendarmerie, dont le démarrage des travaux dépend essentiellement de la subvention accordée ou non par l'Etat.

La restructuration de la mairie s'est achevée en septembre 2020, l'achat de mobilier pour les salles des associations et pour les salles de réunions est prévu en 2021 ainsi que le changement d'une partie de son parc informatique.

Dans le centre du bourg, des bâtiments anciens ont été achetés par la commune pour aérer le bourg et apporter une offre fonctionnelle en logements de petite taille : stagiaires, étudiants, personnes âgées, personnes handicapées en immersion. Le concours d'architecte pour l'aménagement de cet îlot dans le centre-bourg a débuté fin mars 2021. La consultation des entreprises au début de l'automne permettra un début des travaux fin 2021-début 2022.

L'aménagement de la desserte forestière avec Vitrac et Boisset devrait débuter en 2021.

La commune envisage une étude pour l'installation d'équipements photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Le budget alloué à une future salle des fêtes et les opérations prévues en 2020 sont maintenues en 2021 (aménagement de la piscine correspondant au public utilisateur, travaux dans un bâtiment communal permettant l'accueil des ados en co-gestion d'un lieu d'exposition mitoyen de la médiathèque et du studio d'enregistrement communautaire, aménagement d'un city park et d'un skate park).

- **Eau et Assainissement :**

Après les travaux indispensables sur les réseaux Eaux usées et Eaux pluviales, qui se poursuivent sur certains secteurs, et la réalisation d'une installation de traitement des eaux usées correspondant à la population du bourg et à son évolution, la réhabilitation de la station de traitement d'eau potable est achevée et fonctionne depuis l'automne 2020.

La deuxième priorité a été donnée en 2020 au remplacement de la conduite principale alimentant le château d'eau, qui s'achèvera en 2021 ainsi que la poursuite des études pour l'aménagement de la prise d'eau et la création d'un bassin de stockage sur le Faugrand.

Enfin, la mise en place des équipements de télésurveillance du réseau de distribution d'eau sur les différentes vannes sectorielles est en cours d'achèvement.

L'année 2020 génère un excédent de fonctionnement de 775 086.49 €, dont 129 999.49 € reporté au Budget Primitif 2021 en fonctionnement et 645 087.00 € affecté à l'investissement en 2021

3. Montant du budget consolidé (et des budgets annexes).

BUDGET COMMUNAL :

- Section de Fonctionnement : 1 951 011 €
- Section d'Investissement : 2 671 444 €

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :

- Section de Fonctionnement : 459 438 €
- Section d'Investissement : 1 514 250 €

BUDGET LOTISSEMENT « Les Placettes » :

- Section de Fonctionnement : 81 488.33 €
- Section d'Investissement : 45 946.66 €

BUDGET LOTISSEMENT « Les Vergnes » :

- Section de Fonctionnement : 795 975.33 €
- Section d'Investissement : 847 922.66 €

BUDGET CCAS :

- Section de Fonctionnement : 16 857 €
- Section d'Investissement : 0€